

Le 10 mars 2026

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil tenue le mardi 10 mars 2026 à 19 h 30, au centre communautaire, 78, 7<sup>e</sup> Avenue, Terrasse-Vaudreuil, Québec et conformément au *Code municipal du Québec*.

**PRÉSENCES :**

Les conseillères M<sup>mes</sup> Yosselyn Argüello Blanco, Alyssia Lalonde, Isabel Boulay et Josée Paquette Bougie ainsi que le conseiller M. Eric Leduc sous la présidence du maire M. Michel Bourdeau, formant quorum.

**AUTRE PRÉSENCE :**

La directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière M<sup>me</sup> Lily Ducharme agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

**ABSENT :**

Le conseiller M. François Durivage

**2026-03-049 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Yosselyn Argüello Blanco  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'OUVRIR la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 mars 2026 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**MOT DU MAIRE**

**2026-03-050 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 mars 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

**2026-03-051 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Alyssia Lalonde  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026 sans modification.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

Le 10 mars 2026

**2026-03-052 ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU / ÉVÉNEMENTS DE FIN D'ANNÉE / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'école secondaire du Chêne-Bleu dans le cadre de la tenue d'évènements de fin d'année visant à souligner les élèves méritants de tous les niveaux, ainsi que la fin de la 5<sup>e</sup> secondaire pour les finissants;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Yosselyn Argüello Blanco  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 850 \$ soit remis au Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL), selon les contributions choisies par le conseil, à titre de bourses ou dons, en guise de soutien dans le cadre de la tenue de ces évènements.

ADOPTÉE

**2026-03-053 APPUI AUX REVENDICATIONS DU MOUVEMENT « LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE ! » PORTÉ PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes constituent un pilier essentiel du filet social québécois et jouent un rôle de première ligne auprès des populations vulnérables dans des domaines variés tels que l'aide alimentaire, le logement, la santé mentale, la jeunesse, les aînés, l'itinérance et la défense des droits;

CONSIDÉRANT QUE le sous-financement chronique fragilise ces organismes, épuise leurs équipes, compromet la continuité des services et met en péril leur mission essentielle;

CONSIDÉRANT QUE la hausse constante des besoins en services communautaires dépasse largement les moyens actuels des organismes de notre région, à l'échelle de la Mauricie–Centre-du-Québec, le déficit de financement est estimé à 98 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE les travailleuses et travailleurs du communautaire assurent quotidiennement des services essentiels à la population et méritent des conditions de travail justes et décentes, permettant d'assurer la stabilité des équipes et la pérennité des emplois;

CONSIDÉRANT QUE l'autonomie des organismes communautaires, fondement de leur action, est menacée par le financement précaire par projet, lequel compromet leur capacité à répondre aux besoins réels de la population;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement « Le communautaire à boutte ! » regroupe des centaines d'organismes communautaires du Québec qui exigent la reconnaissance, le financement adéquat et le respect que mérite leur rôle essentiel dans la société;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires de Vaudreuil-Soulanges sont également touchés par ce sous-financement et que leur capacité à servir la population de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil est compromise;

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges aux municipalités de la région;

CONSIDÉRANT la recommandation d'appui de la Table de développement social de Vaudreuil-Soulanges au terme de sa rencontre du 23 février 2026;

Le 10 mars 2026

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Terrasse-Vaudreuil appuie les revendications du mouvement « Le communautaire à boutte ! » et reconnaît l'urgence d'agir pour soutenir le milieu communautaire;

QUE le conseil municipal de Terrasse-Vaudreuil demande au gouvernement du Québec :

1. DE PROCÉDER à un réinvestissement massif et récurrent dans le financement à la mission des organismes communautaires autonomes;
2. D'ASSURER un financement qui tienne compte de la réalité des organismes, incluant un rattrapage du retard accumulé et une indexation annuelle suffisante pour suivre l'évolution des besoins et du coût de la vie;
3. DE RECONNAÎTRE pleinement le rôle essentiel de l'action communautaire autonome au même titre que les services publics;
4. DE PROTÉGER l'autonomie des organismes communautaires en mettant fin au financement précaire par projet et en privilégiant le financement à la mission;
5. DE S'ENGAGER à améliorer les conditions de travail des employés du secteur communautaire afin d'assurer la rétention du personnel et la stabilité des services;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Mme Chantal Rouleau, aux députés de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'à la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2026-03-054

**ACQUITTEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 631 ET  
REFINANCEMENT COMBINÉ AVEC LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 614**

CONSIDÉRANT QUE le financement du règlement d'emprunt n° 631, d'un montant de 97 800 \$, arrive à échéance le 15 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil procédera d'abord à l'acquittement du solde de ce règlement à même ses fonds d'opération auprès de son institution financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit par la suite un refinancement combiné des règlements n°s 631 et 614 (échéance du 12 octobre 2026) par le biais d'une émission de billets supervisée par le ministère des Finances;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'acquittement du solde du règlement d'emprunt n° 631, soit 97 800 \$, le 15 mars 2026, à même les fonds d'opération de la Municipalité;

Le 10 mars 2026

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron, à effectuer les démarches pour le refinancement combiné des règlements n<sup>os</sup> 631 et 614 auprès du ministère des Finances et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

**2026-03-055 DÉPÔT DES RAPPORTS DE DÉPENSES ET LISTES DES DONATEURS DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES CANDIDATES – ÉLECTION 2025**

ATTENDU QUE l'élection générale municipale s'est tenue le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE les personnes candidates ont l'obligation, en vertu des articles 513.1 et 513.1.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), de transmettre à la trésorière leur liste de donateurs et leur rapport de dépenses;

ATTENDU QUE la présente résolution vient préciser et compléter la résolution numéro 2026-02-036 adoptée lors de la séance du 3 février 2026;

ATTENDU QUE la trésorière confirme avoir reçu l'ensemble des documents requis de la part des personnes candidates visées;

ATTENDU QUE conformément aux directives applicables en matière électorale, la trésorière doit déposer une copie de ces documents devant le conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Eric Leduc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt par la trésorière de tous les formulaires, listes des donateurs et rapports de dépenses reçus pour l'ensemble des personnes candidates à l'élection générale du 2 novembre 2025;

QUE la présente résolution remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 2026-02-036;

QUE ces documents soient conservés dans les archives de la Municipalité selon les délais et modalités prévus au calendrier de conservation.

ADOPTÉE

**2026-03-056 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 699 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX**

La conseillère Alyssia Lalonde présente et dépose le projet de règlement n<sup>o</sup> 699 visant à remplacer le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* (règlement n<sup>o</sup> 665) et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**2026-03-057 DÉPÔT ET APPROBATION / LISTE DES COMPTES, DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE de la liste des comptes, déboursés, chèques et engagements financiers déposée par la trésorière, en conformité avec les règles de contrôle et de suivi budgétaires et les dispositions du Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité, n<sup>o</sup> 632;

Le 10 mars 2026

D'APPROUVER la liste telle que déposée;

D'AUTORISER le paiement totalisant un montant de trois cent soixante et quinze mille sept cent dix-neuf dollars et soixante-dix-sept cents (375 719,77 \$).

ADOPTÉE

**2026-03-058 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION / POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 janvier 2026, l'avis écrit de démission de M. Christian Leroux;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt et d'accepter la démission de M. Christian Leroux de sa fonction de pompier au sein du Service de sécurité incendie;

DE FIXER sa date de fin d'emploi au 30 janvier 2026;

DE REMERCIER M. Leroux pour ses 16 années de contribution au sein du Service de sécurité incendie, tout en lui souhaitant la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

**2026-03-059 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATIONS DE LIEUTENANTS INTÉRIMAIRES**

DÉCLARATION D'INTÉRÊT :

M. le conseiller Eric Leduc déclare son intérêt dans ce dossier, étant membre du Service de sécurité incendie. Il informe le conseil qu'il s'abstient de participer à la discussion et au vote.

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie requiert la nomination de lieutenants intérimaires pour assurer la continuité de ses opérations;

ATTENDU QUE les candidats recommandés répondent aux exigences du service;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des autres conseillers présents

D'AUTORISER les nominations de MM. Jacob Lalonde, Florent Martineau et Mattéo Teixeira-Lussier à titre de lieutenants intérimaires au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 10 mars 2026;

QUE le taux horaire et les conditions de travail applicables soient établis conformément à la grille salariale (Annexe A) et aux dispositions prévues à l'entente de travail liant la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et ses pompiers.

ADOPTÉE

**2026-03-060 LETTRE D'ENTENTE N° 2 À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL – CSN / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Eric Leduc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 10 mars 2026

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil - CSN concernant les modalités d'application de l'article 24.02 relatif aux lunettes de protection ajustées à la vue.

ADOPTÉE

**2026-03-061 LETTRE D'ENTENTE N° 3 À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL – CSN / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Yosselyn Argüello Blanco  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil - CSN visant à intégrer la fonction de « Préposé ou préposée – Aux installations » à l'Annexe A de la convention collective.

ADOPTÉE

**2026-03-062 RAPPORT ANNUEL 2025 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Yosselyn Argüello Blanco  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le rapport annuel 2025 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2025 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

**2026-03-063 DÉPÔT / PROGRAMME DE PRÉVENTION INCENDIE 2023-2033 - MIS À JOUR**

Le conseil prend acte du dépôt du programme de prévention incendie 2023-2033 mis à jour le 10 février 2026.

**2026-03-064 ENGAGEMENT À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Le 10 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre au Ministère au plus tard le 31-12-2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

QUE le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE

2026-03-065

**OCTROI DE MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS À LA FQM POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite assurer la saine gestion de ses infrastructures ainsi que la pérennité de ses services de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) possède l'expertise technique et les services d'ingénierie requis pour accompagner la Municipalité dans l'élaboration de son Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de la FQM à cet effet, en date du 26 février 2026;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat de services professionnels à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'accompagnement dans l'élaboration du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Le 10 mars 2026

D'ACCEPTER l'offre de services de la FQM selon les taux horaires et les déboursés prévus au point 5 et à l'Annexe A de l'entente pour l'exercice financier 2026, le tout pour un montant estimé à 5 600 \$, taxes en sus, et d'autoriser la dépense afférente conformément aux modalités de facturation au temps réel.

ADOPTÉE

**2026-03-066      ENTENTE DE SERVICES RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE le maire, M. Michel Bourdeau, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE

**2026-03-067      FOURNITURE DE SERVICES PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM – ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-Eau) – TERRASSE-VAUDREUIL**

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'une entente avec la FQM à cet effet a été signée;

ATTENDU l'offre de services reçue de la FQM en regard de l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Le 10 mars 2026

Il est PROPOSÉ par le conseiller Eric Leduc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

D'ACCEPTER l'offre de services présentée par la FQM à cette fin;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

ADOPTÉE

**2026-03-068 DÉPÔT / COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2026**

Le conseil prend acte du dépôt du compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 24 février 2026.

**2026-03-069 PIIA / 111-113, 5E BOULEVARD / AGRANDISSEMENT ET TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE / LOT 1 574 493 / ZONE Ra-3 / CCU No 26-02-01**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 111-113, 5<sup>e</sup> Boulevard;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-02-01 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (règlement n° 681) faite lors d'une réunion tenue le 24 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.8. du règlement n° 681, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 111-113, 5<sup>e</sup> Boulevard, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande de permis visant l'agrandissement du bâtiment principal, les travaux de rénovation modifiant l'apparence des façades, le changement de la forme du toit ainsi que la construction d'éléments architecturaux, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2026.

ADOPTÉE

**2026-03-070 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE – PROJET DE MODERNISATION DU PARC DONAT-BOUTHILLIER – AMÉNAGEMENT MULTI-ACTIF ET INTERGÉNÉRATIONNEL – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Eric Leduc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 10 mars 2026

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil autorise la présentation du projet de modernisation du parc Donat-Bouthillier - Aménagement multi-actif et intergénérationnel au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désigne Mme Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

## **PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

### **2026-03-071 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance du 10 mars 2026 à 20 h 02.

ADOPTÉE

## **MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

Michel Bourdeau  
Maire

Lily Ducharme  
Greffière